

Mairie du MOLAY-LITTRY
Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2023

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mr PHILIPPE, Mmes GODARD, LE BATARD, Mr PLINE, Mme LÉONARD, Mr VILLEDIEU, Mme PHILIPPE, Mr MAHIEU, Mme LAVAL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mmes AGNÈS, EUDES, DUPONT.

Absents Excusés : Mr DIMESIC, Mme LEGOUPIL, Mr MARY, Mme LEPETIT LECOINTRE, Mr MAHEUT.

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoir : Mr DIMESIC a donné pouvoir à Mme MOTTIN

Mme LEGOUPIL a donné pouvoir à Mme PHILIPPE

Mme LEPETIT LECOINTRE a donné pouvoir à Mme GODARD

2023/052 : DÉPART DE MR BERNOUIS

Le Conseil Municipal a souhaité mettre à l'honneur Mr BERNOUIS, attaché de conservation au service patrimoine du Conseil Départemental chargé de la conservation scientifique de nos deux musées. Celui-ci va cesser son activité et faire valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil Municipal le remercie pour son action au sein de nos deux musées qui a su valoriser notre Commune.

Le Conseil Municipal les félicite pour leur engagement et leur investissement

2023/053 : COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission Ressources Humaines qui a examiné les nombreuses candidatures au poste d'Adjoint Administratif pour la gestion des cartes d'identité et des passeports.

Celle-ci a défini les critères de compétence et d'adaptation au poste proposé pour pouvoir organiser les entretiens.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier afin de pouvoir mettre en fonction ce nouveau service.

2023/054 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, a présenté un bilan de la chasse aux œufs organisée le lundi 10 avril 2023 au Moulin de Marcy.

Cette animation a eu un succès malgré la météo.

Le Conseil Municipal des Jeunes a su innover en animant de nouvelles activités sur le site et permettre la réussite de cette journée.

Le Conseil Municipal se félicite de l'investissement de ces jeunes pour animer la Commune.

2023/055 : BUDGET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la notification des dotations de l'Etat pour l'année 2023. Le Conseil Municipal décide de prendre en compte ces montants en prenant la décision modificative n° 1 suivante sur le Budget Principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : art 6588 (autres charges de gestion courante) : + 21 721 euros
art 023 (virement à la section d'investissement) : + 99 300 euros
Recettes : art 74111 (dotation forfaitaire des Communes) : + 3 052 euros
art 741121 (dotation solidarité) : + 91 158 euros
art 741127 (dotation de péréquation) : + 26 811 euros

Section Investissement :

Recettes : art 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 99 300 euros
art 1641 (emprunt travaux voirie) : - 99 300 euros

2023/056 : RESTAURATION ÉGLISE ST GERMAIN

Dans le cadre des travaux de restauration à envisager au niveau de la tour du clocher et de la voûte du chœur de l'église St Germain, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR, du DSIL et du Fonds Verts.

Ces travaux sont estimés à 182 827 euros HT auquel s'ajoutent les honoraires 14 600 euros HT pour le suivi de ce chantier et un drainage autour de cet édifice.

Les crédits sont ouverts au budget 2023.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à gérer ce dossier pour l'obtention d'une aide pour ces travaux.

2023/057 : SANITAIRE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR, du DSIL et du Fonds Verts pour l'installation de toilettes publiques.

Celui-ci sera à proximité du pôle santé.

Le coût de cet investissement s'élève à 72 970 euros HT prenant en compte l'ensemble des travaux nécessaires pour la mise en service de cette installation.

Les crédits sont ouverts au budget 2023.

2023/058 : SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal remercie les services de la Sous-Préfecture pour leur conseil dans l'élaboration des dossiers de subvention au titre de la DETR, du DSIL et du Fonds Verts.

Ceux-ci font preuve d'un véritable professionnalisme, à l'écoute des Collectivités.

2023/059 : FESTIVAL DES GUEULES NOIRES

Le Conseil Municipal décide d'apporter son aide par 18 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre pour le festival des Gueules Noires organisé le 1^{er} Juillet 2023 par l'Association « Les Amis du Disque ».

Une subvention exceptionnelle de 3 000 euros va venir compléter celle de 1 000 euros déjà allouée lors du vote du budget primitif 2023, fixant le montant total de cette aide exceptionnelle à 4 000 euros.

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative n° 2 suivante sur le budget principal :

Section de Fonctionnement

Dépenses : art 6588 (autres charges de gestion courante) : - 3 000 euros

art 65748 (subventions à l'association les Amis du Disque) : + 3 000 euros.

2023/060 : ACCUEIL DES CIRQUES

Le Conseil Municipal est favorable pour recevoir 2 cirques par an sur la Commune sur la place du Marché en juillet et août.

Les conditions d'accueil sont définies dans le contrat qui devra être signé avant toute installation, celui-ci précise les modalités d'accueil.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à gérer celui-ci.

2023/061 : COMMISSION SÉCURITÉ

Le Conseil Municipal a pris connaissance du travail de la Commission « Sécurité » sur l'aménagement de la zone limitée à 30 km/heure située rue de Bayeux, rue de la Gare, rue de Tournières, rue de Balleroy.

Le Conseil Municipal valide celui-ci par 18 voix pour et 3 abstentions et charge le Maire d'engager les travaux correspondants.

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que les devis concernant les travaux budgétisés sont engagés :

- Eclairage arrêt de bus rue des Mesliers,
- Le remplacement des foyers de plus de 30 ans,
- L'informatisation de la gestion des cimetières,
- L'agrandissement du Jardin du Souvenir,
- L'achat d'un écran pour l'amélioration des réunions dans la salle du Conseil,
- La photo aérienne de la Commune aux divers emplacements, à réaliser au printemps.

Pour le dossier d'aménagement des toilettes publiques, le Conseil Municipal retient celui en module « nature » par 14 voix contre 7 voix en module « béton ».

Le Conseil Municipal demande à la Commission de choisir les couleurs de cet équipement, tout en sachant que la livraison ne pourra pas se faire avant le mois de décembre.

Afin d'être dans la réglementation pour la gestion du marché, 2 représentants professionnels ont été nommés :

- Mr Laurent THIRY et Mme LECARPENTIER Hannah Victoria.

Ils siègeront avec les élus : Mr FURDYNA, Mme PHILIPPE, Mme EUDES et Mr DIMÉSIC et le placier Mr HAMON.

Cette commission travaillera sur le règlement du marché, sur le plan du marché et autres dossiers relatifs à ce service.

2023/062 : RÉUNION PUBLIQUE

Le Conseil Municipal décide d'organiser le Mercredi 10 Mai 2023 une réunion publique ouverte à tous, mais surtout aux riverains des Petits Carreaux, au foyer de l'Espérance.

Celle-ci aura pour but d'expliquer la situation actuelle des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, qui a pour conséquence de retarder le projet d'aménagement de la voie verte.

2023/063 : CONVENTION D'INDEMNISATION RELATIVE A L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'indemnisation relative à l'utilisation d'équipements sportifs et notamment le stade municipal situé rue Fosse Frandemiche.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'indemnité est fixée à 2 796 euros correspondant à 25 % de cette dotation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer celle-ci.

Cette dotation est affectée à l'entretien des chemins communaux.

2023/064 : LOCAL PETITES HALLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Hervé ANNE, maraîcher, qui occupait le local place des Petits Cochons a donné sa lettre de résiliation pour le libérer au 1^{er} Avril 2023.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision.

Le local est donc vacant et le Conseil Municipal souhaite le maintien de cette activité commerciale, un appel à candidature est lancé.

2023/065 : TARIFS PRÊT DE MATÉRIEL

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants applicables lors du prêt de ce matériel, en cas de dégradation ou de non-restitution de celui-ci :

- Tables polypro : 110 euros
- Tables tolede bois : 150 euros
- Tables en bois 3 mètres : 150 euros
- Chaises plastiques : 60 euros
- Percolateur : 350 euros
- Tente : 320 euros
- Sono mobile : 500 euros
- Coffret électrique : 100 euros.

Les modalités de prêt de l'ensemble de ces équipements seront définies dans l'état des lieux de sortie et de retour.

2023/066 : ESCAPE GAME

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place au Musée de la Mine, l'Escape Game confectionné par Mr Tony LEMIÈRE.

Le Conseil Municipal décide de le recruter en contrat saisonnier à raison de 5 heures par mois pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre 2023, pour effectuer cette animation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

2023/067 : PUBLICITÉ DES MUSÉES

Mme PHILIPPE, Conseillère Municipale, propose au Conseil Municipal d'adhérer à « Normandie Sites » qui répertorie l'ensemble des sites touristiques normands.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion pour la promotion de nos Musées.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte le partenariat avec Bayeux Aventure par la pose de panneaux publicitaires sur les sites.

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de ce coût publicitaire et sera tenu informé de l'impact de cette publicité pour nos Musées après la saison touristique.

2023/068 : SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a pris connaissance des difficultés rencontrées par Mme Elodie AUBERT lors de l'utilisation de la Salle des Fêtes.

Celle-ci était redevable pour solder cette location de 195 euros, le Conseil Municipal décide d'annuler cette redevance qui tient compte du remboursement de la location du module non utilisée en 2020 et du désagrément de la location du week-end du 15 au 16 avril 2023.